

Date : mars 2022

Objet : ce plaidoyer s'adresse à tous les maires des communes de la CCMP (Communauté de communes de Miribel et du Plateau)

Mesdames, Messieurs les élus (es),

Côtière en Transition est une association créée par des habitants de la CCMP, dont l'activité est de sensibiliser aux questions environnementales. A ce titre, en tant que membres de cette association, nous souhaitons être moteur et force de propositions pour mettre en place ou participer à des projets à impacts environnementaux, avec toutes les parties prenantes : habitants, autres associations ou collectivités locales.

Ce plaidoyer vous est adressé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune. Animés par la volonté de préserver la biodiversité et le vivant et considérant l'urgence « climatique », nous attirons votre vigilance sur les enjeux de la protection de l'environnement pour notre territoire.

A. LES CONSTATS

Il est clairement observé et confirmé par de nombreux rapports, que la biodiversité disparaît jour après jour du fait de différents facteurs tels que :

1. L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

↳ **De façon générale**, l'artificialisation croissante des terres a des conséquences écologiques graves: inondations, glissement de terrains, réchauffement climatique, appauvrissement des sols et des cultures, rétrécissement et disparition des niches écologiques nécessaires à la survie de la faune (oiseaux, insectes, ..) et au renouvellement des espèces (disparition des pollinisateurs et des auxiliaires pour les cultures), assèchement des nappes phréatiques, augmentation progressive de notre dépendance agricole vis à vis d'autres pays...

↳ **Au plus près de chez nous, nous constatons** cette artificialisation des sols dont certaines conséquences sont déjà visibles :

- **Démultiplication des défrichements de terrains**, abattage d'arbres pour des projets de construction
- **Transformation de zones agricoles** en zones constructibles
- **Des bâtiments laissés à l'abandon** sans projets de réhabilitation, avec parallèlement des programmes immobiliers qui artificialisent d'importantes surfaces non construites jusqu'ici.
- **Des glissements de terrain**

Pour toutes ces raisons, pour réduire les risques pour les habitants et habitantes, chaque commune, chaque collectivité, chaque citoyen, doit agir afin de limiter l'impact sur l'environnement et ce dès aujourd'hui, pour une meilleure qualité de vie sur la CCMP mais aussi pour le monde.

2. LA DEGRADATION DES ESPACES VERTS

↳ **Les arbres et les haies : au plus près de chez nous, nous constatons, des coupes sévères** d'arbres dans les propriétés privées et les terrains publics (parcs, bordures des bassins de rétention, chemins...) par des personnes non ou peu formées à la taille, ce qui **fragilise les arbres** les rendant plus **sensibles aux maladies**, ce qui **détruit les habitats de la faune**. Leur **abattage ou leur suppression** lors de chaque projet de construction aggrave bien évidemment ce phénomène, de même que le **rabattage drastique des haies** ou le **fauchage intensif / à ras le sol** des bords de route et de chemins.

↳ **Le sol et la faune : au plus près de chez nous, nous constatons aussi** l'intensification des usages des pentes de la Côtière pour les loisirs, notamment lors des passages répétés de moto trial et de VTT ou d'évènements sportifs nocturnes, ce qui inévitablement dérange la faune locale, et multiplie les traces d'assèchement des sols en créant de nouveaux circuits de ravinements.

Ces deux phénomènes, l'artificialisation des sols et la dégradation des espaces verts, ont un impact direct sur notre environnement, sur notre qualité de vie, sur notre santé, sur notre "pérennité" et celle de notre planète. Protéger notre environnement, c'est nous protéger, à titre individuel et collectif.

B. SOLUTIONS ET DISPOSITIFS

1. DES SOLUTIONS EXISTENT

Ce que Côtère en Transition souhaite, c'est imaginer ensemble, avec vous, des solutions pour protéger notre environnement, pour nous protéger nous et nos familles.

Voici **quelques axes de solutions** pour la Côtère :

- Remettre les arbres au cœur de nos villages en créant notamment des micro-forêts
- **Préserver les zones agricoles et les zones naturelles** lors des révisions des PLU
- **Utiliser les friches urbaines** plutôt que d'artificialiser des nouvelles surfaces
- **Végétaliser des quartiers**, des ZAC, des parkings, des toits d'immeubles ou d'entreprises
- Créer des **îlots de fraîcheur**
- Replanter des **haies** d'espèces diversifiées, sur les contours de nos champs notamment, autour des parcs d'entreprises, ... elles ont un rôle essentiel sur l'eau, le sol, le vent, la biodiversité... ***
- Créer un **Atlas de la biodiversité communal** (ABC) ***
- **Limiter la pollution lumineuse**
- **Inciter les citoyens à accueillir la biodiversité** sur leur balcon, terrasses, toits-terrasses
- **Participer à la création de jardins-partagés**
- **Associer l'Office National des Forêts** (ONF) à l'actualisation du Plu
- **Orienter les entreprises et particuliers auprès de l'ONF** en cas de projets de travaux visant à abattre et/ou replanter des arbres
- **Être garants de la qualité de l'air** et demander aux entreprises un rapport sur la qualité air annuel voire semestriel
- **Lutter activement contre le frelon asiatique** dans les espaces publics et sensibiliser les particuliers

2. LES DISPOSITIFS

Plusieurs dispositifs relevant de la réglementation d'urbanisme (PLU et PLUI), permettent d'agir efficacement et surtout durablement :

a) La réalisation d'un diagnostic territorial :

Un diagnostic détaillé du territoire permet d'établir une estimation de l'impact environnemental de la programmation d'urbanisme et d'expliquer les choix d'organisation du territoire et leur incidence sur la consommation des espaces et sur l'environnement.

b) Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

S'appuyer sur le PADD permet de déterminer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

c) Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

Dans le respect du PADD, les OAP ont pour but d'exposer la manière dont la collectivité souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains quartiers ou secteurs à enjeux. Elles comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Partout les actions se multiplient pour compenser, palier, limiter l'impact climatique et soutenir les enjeux de la biodiversité.

CONCLUSION

Nous témoignons par ce plaidoyer notre réelle préoccupation et vous faisons part de notre volonté de contribuer à la mise en œuvre de projets respectueux de l'environnement et des habitants et habitantes, sur le territoire. Nous espérons, avec force et vigueur, que ce plaidoyer sera entendu.

Une vraie prise de conscience nationale, régionale, communale et individuelle, est en cours, il est encore temps d'œuvrer ensemble pour une meilleure qualité de vie dans le respect du vivant.

Références :

**** "Les sciences participatives offrent la possibilité à chacun de devenir acteur de la préservation de la nature tout en améliorant la connaissance utile aux chercheurs. Par exemple, la réalisation d'**Atlas de la biodiversité communale** est une démarche qui permet de mobiliser les citoyens et les élus autour d'un inventaire de la biodiversité d'un territoire." <https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

***<https://www.futura-sciences.com/planete/dossiers/zoologie-plaidoyer-haies-decouverte-cinle-plongeur-294/page/3/>
<https://www.ofb.gouv.fr/la-biodiversite-au-service-de-la-qualite-du-cadre-de-vie>